

DÉPARTEMENT
<b>AUBE</b>
CANTON
SAINT ANDRE LES VERGERS 10
COMMUNE
<b>ST ANDRÉ</b>

STM / DP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Réglementation de la circulation  
Restriction de circulation et interdiction de stationnement  
Avenue des Tilleuls.**

Le Maire de la Ville de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS,

Vu le Code de la Route,

Vu les articles L 2212-1 à L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la demande présentée par la société PREF'AUB, Route de Brienne 10151 LAVAU en date du 21 août 2025, qui sollicite une interdiction de stationner et une restriction de circuler Avenue des Tilleuls au droit des n° 23 afin d'évacuer les bâtiments modulaires qui se trouvent sur la parcelle n°1030 ;

**Considérant** que pour le bon déroulement des travaux et la sécurité des usagers, il y a lieu de mettre en place une restriction de circulation et une interdiction de stationnement comme indiqué ci-dessus ;

**ARRETE**

**Article 1** : A compter du mercredi 10 septembre 2025 et pendant 3 jours, la circulation se fera sur chaussée rétrécie Avenue des Tilleuls au droit du n°23, pour les besoins des travaux.

**Article 2** : Le stationnement sera interdit à tout véhicule, sauf ceux nécessaires pour les travaux, sur l'emprise du chantier au droit du n°23 et 24, en fonction des besoins du chantier.

**Article 4** : Les panneaux de pré signalisation et de signalisation nécessaires seront mis en place et entretenu par les Services Techniques Municipaux de la ville de Saint-André.

**Article 5** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, seront constatées, poursuivies et réprimées, conformément à la Loi.

**Article 6** : M. Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Aube, M. Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, MM. Les agents de la Police Municipale et M. de Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à :

- . M. L'Officier du Ministère Public près les Tribunaux de Police de l'Aube ;
- . M. Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à TROYES ;
- . M. Le Président de Troyes Champagne Métropole ;
- . M. Le Commandant de la C.R.S. n° 35 à TROYES ;
- La société PREF'AUB, Route de Brienne 10151 LAVAU

Fait à SAINT-ANDRE, le 25 août 2025.



Le Maire,

Catherine LEDOUBLE